



Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Bulletin n°563 d'Avril 2009

ISSN : 1250-3509

CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA.

Journée de mobilisation unitaire et interprofessionnelle

Dans ce contexte exceptionnel : un 1^{er} mai exceptionnel !

Manifestation unitaire Vendredi 1^{er} mai 2009 à 14 h de la Place Denfert-Rochereau à la Place de la Bastille

Poursuivre ensemble !

La réunion de l'intersyndicale du 30 mars était la neuvième depuis que les huit organisations syndicales françaises les plus représentatives avaient choisi de construire ensemble une mobilisation pour obtenir des changements de politique économique et sociale en réponse à la crise.

Elle a confirmé la volonté partagée de rester unis mais aussi de continuer à agir ensemble après des mobilisations d'une ampleur rarement égalee.

C'est ce que montre la décision exceptionnelle d'un appel unitaire aux manifestations du 1^{er} mai : cette décision a un caractère «historique» mais elle le sera d'autant plus si nous réussissons à ce que la mobilisation soit elle-même exceptionnelle.

Et au delà, l'annonce qu'il ne s'agira pas d'un point d'orgue mais que les huit organisations sont décidées à débattre de suites ambitieuses est à la fois un espoir et un point d'appui.

Il nous appartient à nous tous de faire vivre et concrétiser ces décisions. Le défi est à la mesure de l'attente des salariés, des retraités, des chômeurs, des jeunes et de la confiance que les français ne cessent d'exprimer à l'égard du mouvement syndical.

Une récente enquête de l'IFOP indique que «63% des Français estiment que les suppressions de postes dans l'Education nationale affaiblissent le système éducatif».

Avec les autres salariés, les enseignants seront dans la rue le 1^{er} mai dans toute la France, pour imposer leurs revendications de justice sociale : dans ce contexte exceptionnel, nous réussirons un 1^{er} mai exceptionnel !

Sommaire : p1 : Manifestation Unitaire du 1er mai - p.2 et 3 : Gel de l'aide personnalisée : vers une solution négociée.

p.4 : Evaluations CE1, CE2, CM2... Pourquoi ? Comment ? Intervention stage FSU du 03/02/09.

p5 : Analyses Nationales des permutations 2009 - p.6 : Statistiques des Permutations 2009 au niveau national - p.7 : Départs en stage CAPA SH ; Liste d'aptitude Direction d'Ecole ; Exeat exceptionnels - p.8 : Examen des situations médicales ou sociales ; Temps partiels 80 % sur autorisation annulés ; Concours externes du premier degré ; Collègues T1.

Gel de l'aide personnalisée : vers une solution négociée dans l'intérêt du Service Public, des élèves et des personnels

Constater les avancées,
envisager l'avenir.
Agir collectivement !
Pour la réussite
de tous les élèves,
pour
un fonctionnement
démocratique
de l'école

Depuis décembre 2008, nous sommes plusieurs centaines dans le 93 à bloquer les aides personnalisées pour dénoncer les fermetures de postes RASED et refuser de laisser croire au remplacement des maîtres spécialisés par l'aide personnalisée. Plusieurs dizaines d'entre nous n'ont jamais mis en place les aides personnalisées et les ont remplacées par du temps de concertation et ont reçu une lettre de l'I.A. les enjoignant à les mettre en place. Ces collègues sont informés de la venue prochaine de leur IEN sur cette question. Le SNUipp/FSU 93 a rencontré l'I.A. le lundi 6 avril, les portes ne sont pas fermées, la négociation continue. Nous considérons que dans l'intérêt des élèves et des enseignants la solution devra prendre en compte une des aspirations du SNUipp/FSU : le développement du temps de concertation.

Dans le cadre de la riposte aux réformes Darcos, l'action de gel des aides personnalisées lancée dans le département a engagé 2650 collègues qui exprimaient ainsi :

- leur opposition à la fermeture annoncée de 3000 postes de RASED .
- leur refus de la logique de ciblage des enfants.
- leur volonté de ne pas abuser les parents sur la portée d'un tel dispositif.

1 - Les acquis de l'action

La mobilisation importante des enseignants et des parents pour le maintien des RASED a obligé le Ministère à reculer sur ses projets. Il abandonne 1500 fermetures de postes de RASED sur les 3000 annoncées pour la rentrée 2009 et n'en programme plus aucune autre pour les rentrées suivantes. Il a redéfini la lettre de mission des RASED en satisfaisant les demandes des maîtres E (relayées par le SNUipp) sur la mission et le fonctionnement des maîtres surnuméraires dans le cadre d'un RASED.

En Seine Saint Denis, l'Inspecteur d'Académie va envoyer en formation CAPASH pour la rentrée 2009, autant de stagiaires que l'an passé et «seulement» 61 postes de RASED fermés à la rentrée 2009, alors qu'il était question de plus du double.

Nous prenons acte de ces signes importants de recul mais qui laissent entières les questions et les difficultés engendrées par les aides personnalisées.

2 - Réception d'une lettre de l'I.A par une partie des collègues dans l'action

Parmi les collègues engagés dans cette action de gel, plusieurs dizaines n'ont assuré aucune prise en charge d'élèves pendant ces 60 heures. Ils ont remplacé les 60 heures par du temps de concertation.

Ces collègues viennent de recevoir un courrier de l'Inspecteur d'Académie leur enjoignant de respecter les dispositions réglementaires applicables pour tous les enfants de la République, répondant ainsi à la demande du ministère de rappel à la loi.

Lors d'une entrevue avec l'Inspecteur d'Académie le 6 avril, nous avons réaffirmé notre demande que l'institution rende possible pour les équipes pédagogiques qui le souhaitent l'utilisation de ces 60 heures pour la réalisation de projets ou d'expérimentations avec du temps de concertation nécessaire à leur élaboration.

5 - La lutte syndicale se poursuit :

Nous continuerons tous ensemble à nous mobiliser pour obtenir le retour des postes RASED sédentarisés, le retrait des réformes Darcos qui mettent à mal le service public d'éducation et la création des milliers d'emplois nécessaires à son amélioration.

3 - Les pistes possibles

L'article 34 de la Loi d'orientation de 2005 (voir encadré) indique : «le projet d'école peut prévoir la réalisation d'expérimentations portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école et la coopération avec les partenaires du système éducatif».

Ce droit à l'expérimentation défini dans le cadre de la Loi pourrait permettre une certaine autonomie des équipes qui le souhaitent pour choisir la forme d'organisation des 60 heures articulant temps de concertation et prise en charge des élèves après validation des projets par les IEN. Projets qui seront définis dans le cadre du projet d'école «mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin».

4 - Lors de la discussion à venir avec votre IEN

Nous invitons les collègues concernés à se saisir dès maintenant de cette possibilité pour définir ces expérimentations avec les IEN lors de leur venue, comme il est indiqué dans le courrier de l'Inspecteur d'Académie.

Nous pourrions ainsi faire vivre une des revendications importantes portées par le SNUipp : une école démocratique fonctionnant avec son conseil des maîtres et élaborant des réponses appropriées aux besoins des élèves.

Article 34 de la LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMME POUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE - L n° 2005-380 du 23-4-2005. JO du 24-4-2005 Bulletin officiel n°18 du 5 mai 2005

I - Au début du livre IV du code de l'éducation, il est inséré un titre préliminaire ainsi rédigé : «Titre préliminaire - Dispositions communes

Art. L. 401-1 - Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, par le conseil d'école ou le conseil d'administration, sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école ou du conseil pédagogique de l'établissement pour ce qui concerne sa partie pédagogique.

Le projet d'école ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle. Le Haut Conseil de l'éducation établit chaque année un bilan des expérimentations menées en application du présent article.

Art. L. 401-2 - Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, le règlement intérieur précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des devoirs de chacun des membres de la communauté éducative».

II - L'article L. 411-2 du même code est abrogé.

SEGPA
Rassemblement
des personnels du 93

Mardi 12 mai 2009
à 17 h 30
INSPECTION ACADÉMIQUE
DE BOBIGNY

Une audience est demandée
à Monsieur l'Inspecteur
d'Académie.
«Le système ne pourra pas
fonctionner si on le serre
de plus en plus» !
→ Paiement des heures
de concertation.
→ Développement des
SEGPA.

Une publication spécifique SEGPA
93 est adressée aux collègues.

Grave attaque contre les Maternelles

Nadine MORANO Secrétaire d'Etat à la famille et Xavier DARCOS viennent d'annoncer l'expérimentation de jardins d'éveil dans les écoles maternelles en septembre 2009 (lire les informations sur le site du SNU.ipp 93 : <http://www.snuipp.fr/93>)

→ Pour envisager une riposte
départementale et une ex-
pression de la profession

réunion
des enseignant(e)s
de maternelle
Mardi 5 mai 2009
à 17 h 15

Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération à Bobigny
(Salle de Commission n°1)

Evaluations CE1 - CE2 - CM2... Pourquoi ? Comment ?

L'évaluation est un outil très efficace pour orienter la formation, dès l'école primaire, vers des savoirs morcelés d'une part, vers une «individualisation des parcours» d'autre part...

L'actuel dispositif des évaluations, tel que nous avons pu le voir mis en oeuvre lors de la passation en janvier avec les évaluations CM2, démontre que nous sommes dans une autre logique : la culture de l'évaluation.

Nous sommes passés d'évaluations diagnostiques (évaluations CE2/6^{ème}) : évaluation formative à des évaluations bilans : évaluation sommative. La loi Fillon, le socle commun, les nouveaux programmes 2008 impliquaient cette logique du résultat, de la compétition et de l'individualisme.

Pourquoi des évaluations ?

L'état a besoin de grandes évaluations nationales pour définir sa politique. L'évaluation sommative est normée et fournit des éléments de décision aux responsables du système éducatif chargés de prendre des décisions sur l'organisation des études, le contenu des programmes et des méthodes d'enseignement. Ce type d'évaluation ramène tout à une norme et ne pose pas le problème des objectifs, des méthodes, des moyens d'évaluation. C'est un instrument de sélection et d'orientation.

Cette évaluation sommative a pour caractère, dans sa définition, d'être publique et permet notamment le classement des élèves, des écoles, des départements,...

Le SNUipp/FSU s'est fortement exprimé contre la mise en concurrence des écoles qui remet en cause les fondements et valeurs de l'Ecole Publique et a mobilisé des personnels sur la non transmission des résultats.

Nous avons également dénoncé le double discours ministériel qui a mis en place un climat de trouble, de

tension, de pressions, d'autoritarisme, de stress, de démobilisation sur tous les acteurs de l'école : élèves, enseignants, parents.

Cette évaluation s'inscrit dans une vaste entreprise de manipulation de l'opinion publique.

Des évaluations : Comment ?

Ces outils nous disent ce que l'on sait déjà car tout maître est capable de repérer sans le recours à une évaluation nationale les élèves en grande difficulté.

De plus aucune prise en compte du statut de l'erreur n'apparaît dans ces évaluations, on repère uniquement des manques en vue «d'un soutien compensateur» qui s'avèrera inefficace vu la manière dont il est conçu.

Nous souhaitons continuer notre travail d'évaluation pour échanger sur nos pratiques, analyser les erreurs des élèves, diversifier les situations d'apprentissage, bref **pour faire de la pédagogie.**

Continuons de faire passer des évaluations qui sont des outils à l'apprentissage tant du point de vue de l'élève que de l'enseignant, valorisons le travail d'équipe par les conseils des maîtres, développons des projets d'école où les outils d'évaluation sont dans une logique de continuité des apprentissages.

Compte tenu de l'analyse ministérielle et de la non-garantie sur l'anonymat des résultats des évaluations CM2, le SNUipp93/FSU :

- propose de se servir des évaluations nationales CE1 et CM2 pour des évaluations de fin de cycle,
- demande à tous les collègues de ne transmettre aucun résultat ou de les rendre anonymes.

Stage FSU du 3 février 2009 «Inégalités sociales, difficultés scolaires»

Petit résumé d'une (petite) partie de l'intervention de Stéphane Bonnéry, partie portant sur l'individualisation de la formation et le morcellement des savoirs.

Pourquoi la formation en général, de la formation pour adultes au système scolaire dès le primaire, évolue-t-elle vers une individualisation des parcours et une parcellisation des formations ?

De 1990 à 2005, la formation financée par le patronat a été multipliée par deux... c'est donc qu'elle est considérée comme un investissement rentable.

Dans la même période, la dépense en éducation, en pourcentage sur la masse salariale, a été divisée par deux...

Les formations payées par le patronat sont devenues deux fois plus courtes en quinze ans, et sont également beaucoup plus parcellaires : ce sont des «modules», des savoirs morcelés, qui améliorent la productivité, l'efficacité des salariés. C'est l'amélioration de la compétence sur les postes de travail qui est visée, pas la «qualification» (diplômes).

Les «référentiels de compétences» individualisés se développent, au détriment des diplômes... parce que le diplôme fait revendication commune. Ces dernières années, la formation s'est développée avec pour axe : comment élever le niveau de compétence tout en faisant diminuer les revendications, salariales ou autres.

**Réunion
des Conseillers
à la scolarisation et
des référents
Handicap
Lundi 4 mai 2009
à 17 h 30**

Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération à Bobigny
(Salle de Commission n°1)

**«La scolarisation des
enfants handicapés».
Les problèmes des person-
nels en charge de la mettre
en oeuvre.**